

Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement

SSP0005089

Nom usuel

Ancienne usine à gaz de Montvilliers

Commune(s)

76447 MONTVILLIERS

Plan de situation



Nombre d'information de l'administration

1

Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP000508901			31/01/2025

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration

SSP000508901

Date de dernière mise à jour

31/01/2025

Statut de l'instruction

Clôturée

Nom Usuel

Ancienne usine à gaz de Montvilliers

Autre(s) identifiant(s)

76.0038 (BASOL)

Environnement

Le site Usine à gaz de Montvilliers est implanté en zone d'habitat dense. Il a accueilli une usine à gaz de petite taille exploitée de 1875 à 1966.

Description

Le site a accueilli, sur une superficie de 3185 m², une ancienne usine à gaz de 1875 jusqu'après la seconde guerre mondiale.

Il a été cédé à la municipalité pour la construction d'un complexe immobilier avec garderie. Des études avant cession ont montré une pollution des sols et des eaux en HAP, nécessitant des travaux. Une remise en état avec récolement actant l'achèvement des travaux a été faite en 1994. En l'absence d'une nappe susceptible d'être impactée, la surveillance des eaux souterraines est sans objet. Non renseigné(s)

Polluant(s) identifié(s)

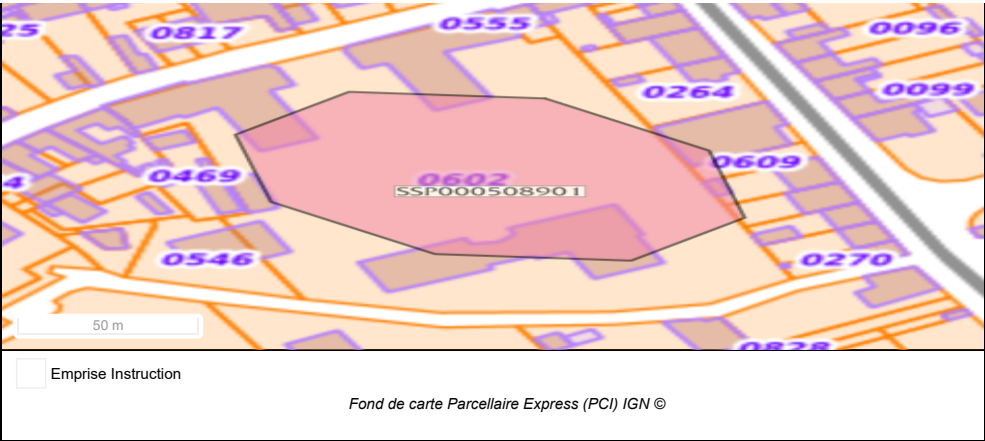
Action(s) instruite(s)

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Travaux de dépollution	-	✓ Sol - Sous-sol			✓ Elimination en installation de stockage des déchets dangereux (ISDD) ✓ Incinération	
Description		/					
Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Travaux de dépollution	-	✓ Sol - Sous-sol			✓ Méthode biologique ou chimique	
Description		/					

Carte(s) et plan(s)

Non renseigné(s)

Carte(s) et plan(s)



Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
MONTIVILLIERS		AM	602	
MONTIVILLIERS		AM	267	
MONTIVILLIERS		AM	266	
MONTIVILLIERS		AM	609	
MONTIVILLIERS		AM	608	

Obligation(s) réglementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

Identifiant de l'obligation réglementaire liée à la parcelle
SSP00050890101

Identifiant de l'information de l'administration liée à l'obligation réglementaire
SSP000508901

Ancien identifiant SIS

Type d'obligation réglementaire

76SIS07624				
<table><tr><th>Secteur d'Information sur les Soils (SIS)</th><th>Servitude d'Utilité Publique (SUP)</th></tr><tr><td>X</td><td></td></tr></table>	Secteur d'Information sur les Soils (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)	X	
Secteur d'Information sur les Soils (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)			
X				

Code INSEE

Date de dernière mise à jour

Date de l'Arrêté Préfectoral

Nom(s) Usuel(s)

Description

Non renseigné
31/01/2025
13/06/2022
Ancienne usine à gaz de Montivilliers
Le site est implanté en zone d'habitat dense et a accueilli une usine à gaz de petite taille exploitée de 1875 à 1966. Des travaux de dépollution ont été réalisés en 1994 lors de la cession du site.
Ce type d'activité génère des polluants du type hydrocarbures (dont HAP), cyanures et BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes).
En cas de changement d'usage, il convient de s'assurer de la compatibilité des milieux avec un nouvel usage projeté.

POUR RAPPEL :
L'article L. 125-7 du code de l'environnement prévoit que lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

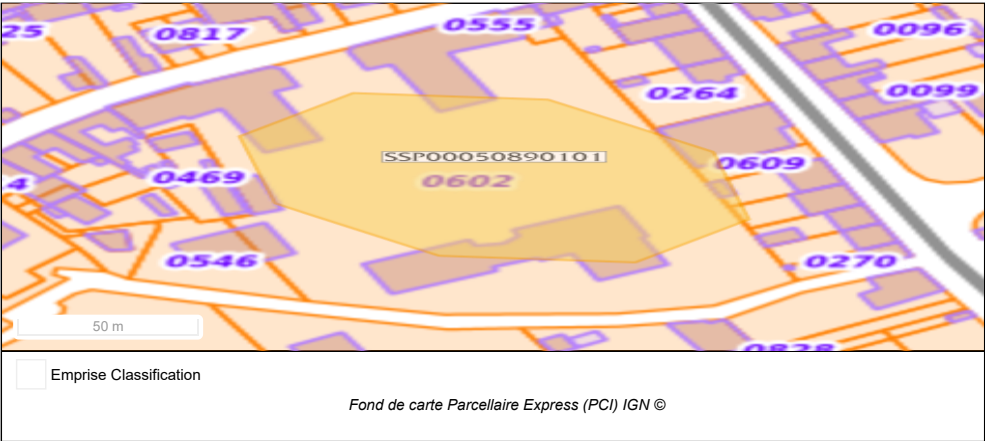
En application des articles L. 556-2 et R. 556-2 du code de l'environnement et R. 431-16 et R. 442-8-1 du code de l'urbanisme, sur un terrain répertorié en secteur d'information sur les sols, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager une attestation garantissant la réalisation d'une étude de sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. La présence de cette attestation (ATTES-ALUR) dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager est vérifiée par le service urbanisme de la collectivité compétente.

Cette étude de sols comprend un diagnostic et un plan de gestion en découlant. Le plan de gestion définit les mesures de gestion permettant d'assurer la compatibilité entre l'état du site et l'usage futur souhaité au regard de l'efficacité des techniques de réhabilitation ainsi que du bilan des coûts et des avantages de la réhabilitation au regard des usages considérés.

Carte(s) et plan(s)

Document diffusable	Titre du document	Type du document
Télécharger	AP SIS 13.06.2022 LHSM	

Carte(s) et plan(s)



Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
MONTIVILLIERS		AM	602	
MONTIVILLIERS		AM	267	
MONTIVILLIERS		AM	266	
MONTIVILLIERS		AM	609	
MONTIVILLIERS		AM	608	